

**DESIGNATION ET MANDAT AVOCAT**

Je/nous investis/investissons

Maître Michael Wiesner  
Maître Daniela Riemer  
Maître Jeanette Wiesner

**(S.v.p. n'investir qu'un seul avocat(e) // Merci de rayer les mentions inutiles)**

de l'affaire

en raison de .....

Parallèlement, j'investis /nous investissons également

Maître-avocat Michael Wiesner  
Maître avocate Daniela Riemer  
Maître-avocat Michael Krolla und  
Maître avocate Jeanette Wiesner

1. de la conduite du procès (entre autres selon §§ 81sv. Code de la procédure civile allemande ZPO) y compris du pouvoir de former ou retirer des demandes reconventionnelles ;
2. de me/nous représenter et défendre en matière de procédures pénales ou d'amendes forfaitaires administratives (§§ 302, 374 Code de procédure pénale allemand, StPO) y compris les procédures préliminaires et – en cas d'absence - selon § 411 par. 2 StPO de me/nous représenter et défendre, avec l'autorisation explicite également selon §§ 233 par. 1, 234 StPO, de recevoir des convocations selon § 145a StPO, de porter plainte et de déposer toute autre demande selon le StPO ainsi que la Loi sur le dédommagement pour mesures ordonnées en vue de poursuite pénale, notamment la procédure de dédommagement ;
3. de me/nous représenter dans toutes les autres procédures et audiences extrajudiciaires (p. ex. dans des procédures de passation de marchés publics, de faire valoir les droits dans des affaires d'accidents contre l'auteur du dommage, le gardien du véhicule et leurs assureurs.

Fait à ....., le .....

(Lieu, date, signature(s))

**(Nous vous demandons de bien vouloir signer chaque page de ce formulaire. A envoyer au cabinet en 2 exemplaires ORIGINAUX signés.)**

4. d'établir des rapports contractuels de tout genre, de les modifier ou résilier ou bien de prononcer des actes déclaratoires unilatéraux comme par exemples des résiliations et déclarations de révocation dans le contexte de l'affaire susmentionnée.

Ce mandat est valable pour toutes les instances et se réfère également à la représentation dans tous les procédures accessoires et conséquentes, p. ex. pour des arrestations, des décisions provisionnelles, des liquidation de dépens, d'exécution forcée avec toutes les procédures pouvant en découler comme les procédures d'intervention, la vente aux enchères, le séquestre, le règlement judiciaire, le dépôt ainsi que les procédures d'insolvabilité.

L'avocat/l'avocate est autorisé(e) à,

- procéder à ou à recevoir des notifications,
- transférer le mandat dans son ensemble ou en partie à des tiers (sous-délégation)
- présenter des recours, les révoquer ou à déclarer une renonciation aux voies de recours,
- recevoir et disposer de l'argent, des objets de valeur, des documents, concernant notamment l'objet du litige ainsi que des frais qui seront remboursés par la partie adverse, la perception des frais judiciaires ou toute autre institution - on renonce aux limitations de l'article § 181 du Code civil allemand (BGB) – et d'examiner les dossiers
- régler le litige, toute autre procédure mais aussi l'audience extra-judiciaire, que ce soit par l'accord d'un compromis ou par la déclaration d'une renonciation ou une déclaration de reconnaissance.

Avant l'acceptation du mandat, les cabinets Michael Wiesner, Daniela Riemer et Jeanette Wiesner m'ont informé/nous ont informés selon § 49b V BRAO que les honoraires des avocats s'orientent au montant du litige selon la loi relative à la rémunération des avocats (RVG) à moins qu'il n'y serait conclut une convention d'honoraires à part.

Fait à ....., le

(Lieu, date, signature(s))

**(Nous vous demandons de bien vouloir signer chaque page de ce formulaire. A envoyer au cabinet en 2 exemplaires ORIGINAUX signés).**